

# PUBLIER DANS LA REVUE

## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

## OPEN ACCESS & INSTITUTIONS

## CHARTRE ÉDITORIALE

## CONTACTS

### Open access & Institutions

Bien que les institutions poussent à un financement pour l'open access, swissuniversities, tout comme les institutions académiques en général, n'ont pour le moment aucune politique de soutien vis-à-vis des publications régionales de formation à destination des médecins et autres professionnels de santé.

En conséquence, le dépôt immédiat des articles de la Revue Médicale Suisse sur un serveur institutionnel sans embargo n'est pas autorisé. Normalement, pour l'ensemble du contenu, l'embargo est de trois ans, mais notre Comité a décidé d'abaisser cette barrière à 18 mois pour les institutions suisses. Pour les articles en provenance de ces institutions, nous autorisons les auteurs à déposer leur article sur leur dépôt institutionnel aux conditions suivantes :

- **Type de fichier autorisé : PDF version éditeur**
- **Durée d'embargo : 18 mois (autorisation limitée aux institutions suisses)**
- **Type de licence : CC BY-NC-ND**

Il est possible de supprimer l'embargo et de rendre un article en libre accès dès sa publication. Pour cela, il faut que l'institution, comme c'est le cas pour les journaux en open access, finance les APC (Article Processing Charges). Merci de prendre contact avec la rédaction ([redaction@revmed.ch](mailto:redaction@revmed.ch)).